

## SEANCE N° 3/2018 DU 11 JUIN 2018

---

**Début: 16.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
PIRROTTE Frank, Échevin  
STURM Richard, Échevin  
SCHOLLER Guy, Conseiller  
BRUCH Jean-Marie, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHMIT Danielle, Conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller, excusé  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller, excusé  
DUPREL Mireille, Conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller

## **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Huis clos : Personnel communal – Promotion.
- 2) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste de surnuméraire à tâche partiel (50%) vacant au cycle 1 pour l'année scolaire 2018/2019.
- 3) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2018/2019.
- 4) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2018/2019.
- 5) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste de surnuméraire à tâche partiel (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.
- 6) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste de surnuméraire à tâche partiel (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.
- 7) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste de surnuméraire à tâche partiel (75%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.
- 8) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.
- 9) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.

- 10) Huis clos : Corps grand-ducal d'incendie et de secours, en abrégé « CGDIS » - Proposition de nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration.
- 11) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 12) PACTE CLIMAT – Présentation du rapport annuel 2017 par Monsieur Christian Siegel, conseiller climatique, du bureau Siegel Schleimer, ingénieurs-conseils.
- 13) Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2018/2019 de la commune de Käerjeng.
- 14) Enseignement fondamental : Approbation des plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour l'année scolaire 2018/2021.
- 15) Approbation du plan d'encadrement périscolaire de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2018/2019.
- 16) Personnel communal : Création de quatre postes d'accompagnateur et de deux postes d'accompagnateur remplaçant pour les besoins du PEDIBUS.
- 17) Approbation de la convention signée en date du 20 février 2018 entre la commune de Käerjeng et la commune de Clervaux concernant la mise à disposition de Monsieur Luc GUILLAUME, artisan, pour la période du 9 avril au 9 mai 2018.
- 18) Transaction immobilière: Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société en nom collectif « Entreprise Frisoni et Cie s.e.n.c. » avec siège social à L-4450 Belvaux, 26, route d'Esch, concernant une cession gratuite de la rue Dicks Lentz avec une contenance de 21 ares – Approbation.
- 19) Convention avec Monsieur Olivier GEORGES, demeurant à L-4954 Bascharage, 35A, Cité Kauligwies, propriétaire de la parcelle cadastrale située à Bascharage – commune de Bascharage, section BD de Bommelscheuer, numéro 1/965 d'une contenance de 9,15 ares – Approbation.
- 20) Approbation du décompte du projet article no. 4/821/221311/15012 -Construction d'un quatrième Terrain de Football synthétique à Bascharage.
- 21) Tarifs d'inscription pour cours du soir et activités organisées par la commission des affaires culturelles, à partir de la session 2018/2019. articles budgétaires 2/839/706160/99001 et 2/930/706160/99001.
- 22) Cours du soir – Fixation de l'indemnité revenant aux chargés de cours du soir, article budgétaire 3/890/642800/990001, à partir de la session 2018/2019.
- 23) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 24) Questions et réponses.

**Point 1) Huis clos : Personnel communal – Promotion.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**Point 2) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste de surnuméraire à tâche partielle (50%) vacant au cycle 1 pour l'année scolaire 2018/2019.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**Point 3) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2018/2019.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**Point 4) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2018/2019.**

Faute de candidature, le poste susmentionné sera publié sur la 2<sup>ème</sup> liste officielle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Point 5) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste de surnuméraire à tâche partiel (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.**

Faute de candidature, le poste susmentionné sera publié sur la 2<sup>ème</sup> liste officielle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Point 6) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste de surnuméraire à tâche partiel (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.**

Faute de candidature, le poste susmentionné sera publié sur la 2<sup>ème</sup> liste officielle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Point 7) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste de surnuméraire à tâche partiel (75%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.**

Faute de candidature, le poste susmentionné sera publié sur la 2<sup>ème</sup> liste officielle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Point 8) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.**

Faute de candidature, le poste susmentionné sera publié sur la 2<sup>ème</sup> liste officielle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Point 9) Huis clos : Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2018/2019.**

Faute de candidature, le poste susmentionné sera publié sur la 2<sup>ème</sup> liste officielle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Point 10) Huis clos : Corps grand-ducal d'incendie et de secours, en abrégé « CGDIS » - Proposition de nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration.**

Point retiré de l'ordre du jour.

**Point 11) Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les nouveaux plans directeurs sectoriels peuvent être consultés du 28 mai jusqu'au 27 juin en la maison communale. Les suggestions et observations peuvent être introduites jusqu'au 12 juillet et le conseil communal doit émettre son avis pour le 16 septembre au plus tard.

Dans le cadre du renouvellement du Plan d'Aménagement Général (PAG), le tribunal administratif a rendu trois jugements, annulant en divers points les décisions prises par délibération du conseil communal du 27 avril 2015, ainsi que la décision ministérielle du 7 décembre 2015. Ces jugements concernent à la fois la classification des bâtiments à protéger et des terrains, qui compte tenu des études préparatoires, y compris la SUP, ont été grevés d'une servitude. Dans ce dernier cas, le tribunal juge que la Commune aurait dû fixer précisément les parties de terrains soumises à une servitude, ce qui à mon avis n'est pas réalisable. Dans les semaines à venir, nous allons nous concerter avec les responsables du ministère de l'Intérieur pour fixer la marche à suivre. Nous allons, le cas échéant, convoquer le conseil communal à une réunion de travail pour trouver un consensus dépassant les clivages des partis politiques.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Ces jugements auront des répercussions au niveau national et non seulement sur notre PAG. Il sera d'autant plus important d'examiner précisément nos possibilités d'agir.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Aussi bien le ministère de l'Environnement que le ministère de l'Intérieur sont contraints d'agir et à guider les communes dans leurs futures démarches.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Quelles conséquences auront ces jugements sur l'inventaire des bâtiments protégés ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les jugements ont uniquement des conséquences pour les citoyens ayant introduit un recours. Dans ces cas seulement le classement en bâtiment respectivement au gabarit est annulé.

Au sujet de la braderie, je tiens à préciser que contrairement aux rumeurs qui circulent, son annulation n'émane nullement d'une décision communale, mais bien sur une information de l'Union Commerciale, ayant pris la décision de ne pas organiser une « édition 2018 ». Pour de plus amples détails il faudra donc se renseigner auprès de ses responsables.

Le weekend dernier nous avons dû constater que le « Bommerbësch » est envahi par des nids de processionnaires du chêne (*thaumetopoea processionea*), certains visiteurs du « Bëchfest » ont d'ailleurs connu de fortes irritations de la peau. Ces larves constituent pendant une certaine période un risque réel pour la santé humaine et animale.

Nous avons donc, sur conseil du ministère de l'Environnement, procédé à la fermeture du « Bommerbësch » et de diverses aires de jeux à Hautcharage et Clemency. Une entreprise spécialisée a été chargée du nettoyage. Cette situation a des conséquences directes sur le calendrier des manifestations organisées au « Bommerbësch ». Celle de l'« UN Käerjeng – Veteranen » a été annulée, celle des « Guiden a Scouten » reportée au mois d'août et le club de tennis de table de Hautcharage vient de déplacer sa manifestation à la place « Claus Cito ». En principe, la situation devrait se normaliser fin juin, nous n'allons cependant pas prendre de risque. En connaissance de cause que le risque d'infection subsiste pendant les prochaines trois années et que l'infestation pourra être durable, nous devons nous poser des questions sur l'avenir du chalet au « Bommerbësch ».

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Il est fortement recommandé de procéder à une analyse scientifique sur l'évolution du risque d'infection aux endroits concernés. Le cas échéant, nous devrions envisager à fermer préventivement divers endroits à partir du mois de mai, à un stade où les larves ne constituent pas encore un danger à la santé.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme il s'agit d'un phénomène national, le ministère de l'Environnement est censé de remettre aux communes un guide pratique. En tout état de cause, la Commune n'exposera pas ses habitants à aucun risque quelconque.

Finalement, j'invite tous les conseillers aux festivités à venir : veille de la Fête nationale le 22 juin, « Käerjeng live » du 10 au 15 juillet et « Street Sports Day » le 15 juillet.

**Point 12) PACTE CLIMAT – Présentation du rapport annuel 2017 par Monsieur Christian Siegel, conseiller climatique, du bureau Siegel Schleimer, ingénieurs-conseils.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** L'année passée, de grands efforts ont été réalisés au niveau du Pacte Climat. Je prie Monsieur Christian Siegel de nous présenter le rapport des activités.

**Monsieur Christian SIEGEL (SIEGEL SCHLEIMER, ingénieurs-conseils) :** Avant de rentrer dans les détails des activités pour l'exercice écoulé, je veux vous rappeler les données clés du Pacte Climat. Le Pacte Climat traite diverses zones thématiques au niveau communal dans le but de parvenir à un développement durable. Sa participation se fait sur base volontaire et s'étend sur la période de 2013 à 2020. Les communes participantes obtiennent du ministère du Développement durable et des Infrastructures des participations financières selon leur grade de certification.

L'adhésion de la commune de Käerjeng remonte à l'année 2013. Après la constitution de l'équipe Climat, Käerjeng a été évalué une première fois en fin 2015 et obtenait du premier coup une certification de 52,3 %. En conséquence, la commune obtenait en 2016 un subside de 250.000 €.

Après la présentation du rapport d'activité de l'année 2016, l'équipe climat compte 91 activités pour l'exercice écoulé. Le catalogue des mesures est révisé en permanence et le concept énergétique concrétisé. Dans le domaine de la mobilité, des M-BOX ont été mises en place et des E-Bikes mis en service pour les services communaux. D'autre part, le service écologique dresse une comptabilité énergétique, laquelle est constamment mise à jour.

En 2016 la commune de Käerjeng a investi 210.000 € dans des projets établis par l'équipe climat, en 2017 ce montant s'élevait d'ailleurs à 273.000 €. Pour l'année en cours, la Commune obtient un subside étatique de 185.000 €.

Malgré un bon travail, la Commune atteignait en 2016 seulement un score de 50,9 %, dû à des critères d'évaluation plus rigoureux de la part du ministère. Malgré des critères plus stricts, la commune de Käerjeng améliore son score à 54 % en 2017. On constate donc que les catalogues des mesures déploient lentement ses effets.

Dans le courant de l'année, nous allons continuer à retravailler notre catalogue des mesures, réaliser notre concept énergétique et actualiser la comptabilité énergétique communale. D'autre part, nous voulons renforcer la coopération avec les divers départements du service technique et nous préparer à l'audit de l'année prochaine avec deux nouveaux chapitres, à savoir la qualité de l'air et l'économie circulaire.

Pour conclure, je vous informe que toutes les communes du Grand-Duché sont dorénavant membre du Pacte Climat et la majorité d'entre elles atteignent une certification autour des 50 %.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je remercie Monsieur Christian Siegel pour sa présentation détaillée. J'adresse également un remerciement spécial à tous ceux qui de semaine en semaine s'engagent pour le Pacte Climat, surtout Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill et Monsieur Marc Hansen.

**Point 13) Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2018/2019 de la commune de Käerjeng.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je passe la parole à Monsieur Jean-Marie Pandolfi, responsable du service scolaire, pour vous présenter l'organisation scolaire.

**Monsieur Jean-Marie PANFOLFI (Service scolaire) :** Ce n'était pas chose facile de procéder à une répartition équitable des heures du contingent, accordées par ministre de l'Éducation Nationale, entre les deux entités de Bascharage et de Hautcharage.

Par rapport à l'année scolaire en cours le contingent ne baisse que de neuf heures pour 2018/2019, mais si nous avons procédé par une répartition par le nombre des élèves, nous aurions eu à Clemency deux classes à 24 élèves, une situation qui n'aurait pas été tolérée par le ministère. Le seul moyen pour échapper à cette situation consistait dans le transfert de 18 heures de l'entité de Bascharage vers celle de Clemency. Ainsi l'enseignement fondamental de Bascharage perd désormais 16 heures par rapport à l'année en cours, en contrepartie, celui de Clemency dispose d'un surplus de 7 heures. La moyenne de classe, abstraction faite de l'enseignement précoce, se situe entre 13 et 16,8 élèves. L'entité de Bascharage compte en tout 589 enfants.

A Bascharage, le total des classes reste constant avec 39, dont 1 pour le « précoce » et 10 pour le « préscolaire ». S'y ajoute 69 heures pour l'« appui », dont 11 heures pour le projet « stay cool ». L'entité de Clemency dispose de 13 classes, donc 1 de plus par rapport à l'année scolaire en cours. Le cycle 1 compte 1 classe pour le « précoce » et 3 classes pour le « préscolaire ». Seulement 8 heures sont à disposition pour l'« appui ». En tout, 197 enfants fréquentent l'entité de Clemency avec une moyenne de classe variant entre 12 et 21 élèves.

A l'heure actuelle, le total des élèves des deux écoles fondamentales est de 793 et devrait baisser à 786 pour l'année prochaine. Les estimations pour les années à venir seront de 800 pour 2019/2020, de 777 pour 2020/2021 et de 762 pour 2021/2022. Ces chiffres peuvent varier sensiblement selon l'évolution démographique de la Commune.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** Est-ce que l'enseignement fondamental de Bascharage ne disposera que d'une seule classe pour le « précoce » ?

**Monsieur Jean-Marie PANFOLFI (Service scolaire) :** Comme par le passé, Bascharage disposera que d'une seule classe, les enfants seront inscrits selon les besoins dans les différentes plages horaires.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que le ministère accorde le contingent des heures par commune ou par entités d'école ?

**Monsieur Jean-Marie PANFOLFI (Service scolaire) :** Le contingent est accordé pour l'ensemble des élèves, la répartition entre les différentes écoles laisse donc une certaine flexibilité. Comme l'entité de Clemency est assez petite, la répartition des classes dépend fortement de l'âge des enfants scolarisés, ce qui ne nous que peu de flexibilité.

**Monsieur Michel WOLTER (CSV)** : Lors de la fusion des anciennes communes de Bascharage et de Clemency nous avons pris la décision à garder les deux entités d'école, ce qui, de par sa situation graphique, a toujours sa raison d'être. Cette année, la coopération avec le ministère de l'Éducation Nationale n'était pas du tout optimale. Il est important de démarrer désormais plus tôt avec les préparatifs de l'organisation scolaire, afin de disposer de plus de temps pour éviter d'éventuels conflits. Il ne faut pas oublier que les enseignants de l'entité de Bascharage sont exceptionnellement disposés à renoncer à l'intégralité de leur contingent pour l'année scolaire 2018/2019.

La diminution des heures d' « appui » est assez préoccupante. L'entité de Clemency dispose encore d'un nombre ridicule de 8 heures et à Bascharage le total est en baisse permanente. De par cette situation d'autres activités vont disparaître à moyen terme. A Bascharage, il semble que les activités de la LASEP cessent à partir de la nouvelle année scolaire. À court terme, nous devons nous poser la question si nous voulons maintenir de bas effectifs de classe au détriment d'autres activités non moins importantes. A Clemency nous ne disposons de toute façon d'aucune marge.

La Commune dispose de deux enseignements fondamentaux avec deux organisations scolaires différentes et nous devons nous arranger avec le contingent accordé. L'organisation scolaire a trouvé l'aval de la commission scolaire et le conseil communal est dès à présent appelé à se prononcer à son tour.

*Approbation unanime.*

#### **Point 14) Enseignement fondamental : Approbation des plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour l'année scolaire 2018/2021.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Le plan de développement pour les trois prochaines années vous est présenté par les présidents des deux comités d'école

**Monsieur Tom LEGIL (Ecole de Bascharage)** : Le point principal du plan de développement de l'établissement scolaire de Bascharage relève de la prévention de la violence. Nous menons depuis plusieurs années un projet, qui jusqu'à présent a toujours été soutenu par le ministère de l'Éducation nationale moyennant des heures supplémentaires hors contingent. Depuis l'année scolaire en cours, le ministère a cependant révisé sa position et refuse tout appui, ce qui nous a amenés à une remise en question dudit projet. L'abandonner n'était pas une option, puisque nous avons tellement investi dans le projet et la thématique nous semble trop importante. Pour continuer dans ce sens, nous avons intégré le projet de la prévention de la violence dans notre plan de développement de l'établissement scolaire.

Le projet « Faustlos » deviendra désormais partie intégrante de notre culture scolaire, de sorte que tous nos élèves l'apprennent et l'emploient quotidiennement.

La proposition du collège des bourgmestre et échevins à nous faire participer à la planification du réaménagement de la cour d'école « Op Acker » a trouvé une large majorité dans notre corps enseignant.



**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** J'ai entendu dire qu'une partie du personnel enseignant est d'avis que notre école n'est pas suffisamment équipée de matériel informatique. Existe-t-il des propositions concrètes à cet égard ?

**Monsieur Tom LEGIL (Ecole de Bascharage) :** il s'agit là d'un sujet délicat puisque les désirs et visions des enseignants sont assez différents. C'est la raison pour laquelle le collège des bourgmestre et échevins a saisi le ministère de l'Éducation nationale par courrier pour le renseigner sur les besoins réels des équipements informatiques d'une école fondamentale. A l'heure actuelle, chaque classe dispose de 2 à 3 ordinateurs, ce qui ne suffit pas pour l'usage de nouveaux supports didactiques.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous n'avons malheureusement et malgré divers rappels, reçu aucune réponse de la part du ministère. La législation actuellement en vigueur prévoit que les communes sont responsables pour les bâtiments scolaires et le transport des écoliers, alors que l'Etat met à disposition le matériel didactique. Dès à présent, l'Etat exige que les enseignants misent de plus en plus sur les moyens informatiques. Nous sommes donc d'avis qu'il incombe aux instances étatiques de définir clairement le matériel informatique à mettre en place, puisque les enseignants ont des points de vue tout à fait différents. Se pose en outre la question à qui incombe la mise en place et le financement du matériel informatique. S'il s'agit de matériel didactique, l'État doit assurer son financement, fait-il par contre partie des infrastructures scolaires, la compétence revient à la commune.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Je partage les propos de Monsieur Wolter. Il est important que l'État définisse clairement les besoins en matériel informatique. En outre, nous devons nous poser la question de quelle façon nous pourrions éventuellement soutenir le tout, afin d'offrir à nos élèves un environnement adéquat pour leur formation. Nous devons mener un débat sérieux sur le sens et non-sens de l'informatique au niveau de l'enseignement fondamental.

**Bourgmestre Michel (CSV) :** Les récentes modifications des dispositions en vigueur ont réduit au minimum la responsabilité des communes en matière d'enseignement fondamental. En effet, la commune est seulement tenue à mettre à disposition des locaux et les livres scolaires. Comme les méthodes pédagogiques devraient être les mêmes dans tout le pays, l'État doit fixer les conditions-cadres. Nous attendons depuis une année et demie une réponse à ce sujet. Je suis personnellement d'avis que l'informatique fait partie du volet pédagogique et relève partant de la compétence de l'État.

Après la présentation du plan de développement de l'établissement scolaire de Bascharage, je passe la parole à la présidente du comité d'école de Clemency pour faire pareil pour l'entité de Clemency.

**Madame Sandy WEILER (Ecole de Clemeny) :** Comme nous disposons de moins d'heures et de moyens, notre plan de développement est plus réduit. Nous avons constaté que les élèves montrent souvent des lacunes linguistiques, raison pour laquelle nous voulons mettre l'accent sur la promotion des compétences linguistiques. Ainsi nous voulons promouvoir la libre parole.

*Approbation unanime.*

**Point 15) Approbation du plan d'encadrement périscolaire de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2018/2019.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le plan d'encadrement périscolaire nous est présenté de nouveau par Monsieur Jean-Marie Pandolfi.

**Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Service scolaire) :** Le plan d'encadrement périscolaire ne change pas trop par rapport à l'année écoulée. Nous constatons une certaine continuité dans la collaboration des divers acteurs des écoles et des maisons relais. L'usage polyvalent des localités des écoles et des maisons relais est devenu une normalité. Le seul changement consiste dans le fait que les activités de la LASEP à Bascharage ne font dorénavant plus partie du plan d'encadrement périscolaire.

*Approbation unanime.*

**Point 16) Personnel communal : Création de quatre postes d'accompagnateur et de deux postes d'accompagnateur remplaçant pour les besoins du PEDIBUS.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Au début de l'année scolaire, nous avons lancé le projet pilote du « PEDIBUS » à Clemency. Le projet consistant à faire accompagner les écoliers sur leur chemin de l'école est une réussite, de sorte que le collège échevinal a décidé de l'introduire définitivement dans ses offres de services. Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill vous présente les détails.

**Madame Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Le service « PEDIBUS » fonctionne sur deux lignes, la première part de la « Rue de Bascharage » et l'autre de la « Rue de Grass ». Au cours du temps le nombre des enfants a encore augmenté, actuellement quelque 55 écoliers profitent du service offert. Pour chaque ligne du « PEDIBUS » nous nécessitons deux personnes accompagnatrices, ainsi qu'un remplaçant.

Suite à une enquête de satisfaction lancée après les vacances de Pâques, concluant sur une résonnance positive, le collège des bourgmestre et échevins a pris la décision de passer du projet pilote à un service définitif. Une offre exclut le « précoce », car nous pensons que la majorité des enfants n'est pas encore apte pour de telles courses à pied.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous saluons également cette nouvelle offre de service, mais nous nous demandons pourquoi le « PEDIBUS » se limite à la localité de Clemency ? Une offre similaire pourrait également être introduite pour certains quartiers à Bascharage.

**Madame Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Nous avons tout d'abord voulu attendre les échos du projet pilote. L'évaluation de l'enquête publique récente ne nous a pas permis d'introduire à court terme une nouvelle ligne. La situation à Bascharage est bien différente, puisque nous disposons actuellement d'un étroit réseau de transport scolaire en bus. L'introduction de lignes « PEDIBUS » nécessite une réorganisation totale du transport actuel, puisque nous voulons éviter toute doublure avec le transport « classique ». Nous sommes donc actuellement dans la phase de planification.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Avant d'offrir des lignes « PEDIBUS » à Bascharage, nous devons réorganiser fondamentalement les lignes du transport scolaire, le but final doit consister à supprimer l'une ou l'autre ligne du transport classique. Le succès du « PEDIBUS » laisse espérer un grand succès pour l'avenir.

*Approbaton unanime.*

**Point 17) Approbaton de la convention signée en date du 20 février 2018 entre la commune de Käerjeng et la commune de Clervaux concernant la mise à disposition de Monsieur Luc GUILLAUME, artisan, pour la période du 9 avril au 9 mai 2018.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les services de Monsieur Luc Guillaume ont été mis à disposition de la commune de Clervaux pour assurer le montage de l'exposition « Lëtzebuerg an den Éischte Weltkrich », laquelle a connu un grand succès dans la commune de Käerjeng. Une convention a donc été conclue entre les deux communes réglant la prise en charge du salaire de notre collaborateur.

*Approbaton unanime.*

**Point 18) Transaction immobilière: Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société en nom collectif « Entreprise Frisoni et Cie s.e.n.c. » avec siège social à L-4450 Belvaux, 26, route d'Esch, concernant une cession gratuite de la rue Dicks Lentz avec une contenance de 21 ares – Approbaton.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Jusqu'à la date du présent acte notarié, la société « Entreprise Frisoni et Cie s.e.n.c. » était encore propriétaire de la « Rue Dicks Lentz », dont seul le propriétaire se rendait encore compte. Avec ladite cession gratuite, la « Rue Dicks Lentz » passe dans le patrimoine de la commune de Käerjeng.

*Approbaton unanime.*

**Point 19) Convention avec Monsieur Olivier GEORGES, demeurant à L-4954 Bascharage, 35A, Cité Kauligwies, propriétaire de la parcelle cadastrale située à Bascharage – commune de Käerjeng, section BD de Bommelscheuer, numéro 1/965 d'une contenance de 9,15 ares – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Cette convention a un contexte assez pointilleux. Les époux Georges ont dû constater à la fin du chantier de leur maison unifamiliale dans la « Cité Kauligwies » que l'entreprise de construction avait omis de construire le sous-sol en cuve étanche, nécessitant logiquement la mise en place d'un système de pompage pour évacuer les eaux, ce qui n'est pas conforme à notre règlement des bâtisses.

Le collège des bourgmestre et échevins a reconnu cependant la bonne foi du propriétaire et a dressé la présente convention accordant à titre tout à fait exceptionnel l'autorisation à réaliser le drainage et le pompage de relevage suivant le rapport du 26/02/2018 établi par le bureau « Planungs- und Sachverständigungsbüro für die Umwelt ». L'alternative aurait été de forcer le propriétaire à démolir l'immeuble. Ce dernier s'engage également, en cas de vente, à en informer le futur acquéreur.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous reconnaissons la problématique et il n'existe pas d'autre alternative. Je me permets cependant la question si le service technique ne procède pas régulièrement à des contrôles de chantier. Les maîtres d'ouvrage doivent tout de même respecter une multitude d'obligations.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** A l'heure actuelle, nos contrôles sont plutôt irréguliers du fait que notre architecte est débordée de projets de constructions privés et communaux. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous venons de créer un deuxième poste d'architecte lors de la dernière séance du conseil communal.

*Approbation unanime.*

**Point 20) Approbation du décompte du projet article no. 4/821/221311/15012 - Construction d'un quatrième Terrain de Football synthétique à Bascharage.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le devis des travaux s'élevait à 1.400.000 €, le coût réel, après décompte, clôture avec 1.146.587,45 €.

*Approbation unanime.*

**Point 21) Tarifs d'inscription pour cours du soir et activités organisées par la commission des affaires culturelles, à partir de la session 2018/2019, articles budgétaires 2/839/706160/99001 et 2/930/706160/99001.**

**Point 22) Cours du soir – Fixation de l'indemnité revenant aux chargés de cours du soir, article budgétaire 3/890/642800/990001, à partir de la session 2018/2019.**

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Depuis l'année 2013, l'indemnité des chargés de cours s'élève à 40 € par heure. Nous nous sommes renseignés auprès des communes avoisinantes et nous concluons qu'un taux horaire de 50 € serait approprié. Toutes nos indemnités sont déclarées à l'administration des contributions.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** de quelle façon sont déclarées ces indemnités ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** de la même manière que les jetons de présence accordés aux membres du conseil communal et des commissions consultatives.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** N'aurait-on pas pu indexer les indemnités à l'évolution du coût de la vie ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** une telle décision n'est pas acceptée par le ministère de l'Intérieur.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** En comparaison avec les communes limitrophes, nos tarifs d'inscription aux cours du soir et autres activités sont assez modérés. En outre, beaucoup de communes appliquent des tarifs différents pour les résidents et non-résidents. Nous voulons également traiter nos habitants prioritairement en leur offrant un tarif réduit. Nous proposons la tarification suivante :

1. Cours de langue s'étendant sur une année scolaire:
  - 60 € pour les résidents de la Commune de Käerjeng
  - 90 € pour les non-résidents de la Commune de Käerjeng
  
2. Cours du soir (cours d'informatique inclus) s'étendant sur une année scolaire :
  - 120 € pour les résidents de la Commune de Käerjeng
  - 180 € pour les non-résidents de la Commune de Käerjeng
  
3. Cours du soir (cours d'informatique inclus) dont la durée ne dépasse pas 10 séances :
  - 80 € pour les résidents de la Commune de Käerjeng
  - 120 € pour les non-résidents de la Commune de Käerjeng
  
4. Atelier ou workshop créatif par demi-journée

- 30 € par demi-journée pour les résidents de la Commune de Käerjeng
- 45 € par demi-journée pour les non-résidents de la Commune de Käerjeng

5. Atelier ou workshop créatif par journée

- 60 € par journée pour les résidents de la Commune de Käerjeng
- 90 € par journée pour les non-résidents de la Commune de Käerjeng

6. Cours de cuisine

- 40 € par séance (frais alimentaires et matériel compris) pour les résidents de la Commune de Käerjeng
- 60 € par séance (frais alimentaires et matériel compris) pour les non-résidents de la Commune de Käerjeng

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Il se peut que pour différents cours les recettes résultant des tarifs d'inscription dépassent les dépenses en relation avec l'indemnité accordée au chargé de cours. Nous devrions éviter de donner l'impression que nous voudrions tirer du profit des cours du soir.

D'autre part, nous voulons souligner l'importance des cours de langue luxembourgeoise et proposons de restituer les tarifs d'inscription pour les participants ayant terminé leur cours.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je ne partage pas votre opinion que nous tirons du profit des cours du soir. À part les indemnités des chargés de cours s'ajoutent souvent d'autres frais que la Commune prend à charge, par exemple pour divers matériaux et l'entretien des locaux.

Je suis d'autre part d'avis que même après une hausse des tarifs, les inscriptions aux cours de langue luxembourgeoise restent assez modérées, surtout que les cours s'étendent sur toute une année. En outre, le taux de réussite dépasse la moyenne générale, ce qui démontre l'importance qu'accorde les participants auxdits cours.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Les tarifs d'inscription doivent être considérés dans leur ensemble et pas séparément. Il s'agit de garantir une harmonisation des tarifs.

*Point 21 : Approbation unanime.*

*Point 22 : Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) et 3 abstentions (LSAP).*

**Point 23) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** le conseil communal est appelé à donner son aval à trois règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbation unanime.*

**Point 24) Questions et réponses.**

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Dans le cadre du renouvellement de la « Rue de la Résistance », une partie a été limitée à 30 km/h, ce qui est louable. Je me demande cependant si le réducteur de vitesse à la hauteur de l'école de musique répond aux normes techniques, il me semble assez prononcé. Est-ce que cela a été coordonné avec les responsables des Ponts & Chaussées ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Ceci n'a pas seulement été coordonné avec les Ponts & Chaussées, mais le projet a été planifié par cette administration. Le but du réducteur de vitesse consiste à inciter les conducteurs à réduire leur vitesse et à respecter la limitation des 30 km/h.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Il me semble également que cette rampe est trop prononcée, voire même dangereuse. D'autant plus, le panneau de signalisation est placé exactement à sa hauteur. Ce panneau de signalisation devrait être placé à une certaine distance pour avertir à temps le conducteur.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La signalisation routière est une science à part, discutée depuis des semaines entre l'Administration des Ponts & Chaussées et notre service technique.

**Echevin Frank PIRROTTE (CSV) :** Le ralentisseur répond en principe aux normes imposées. Le panneau de signalisation devrait cependant être déplacé.

**Conseiller Nico FUNCK (DP) :** Dans la « Rue du X Septembre » se trouve un passage pour piétons mal éclairé.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme il s'agit d'un chemin repris par l'État, nous ne saurons pas intervenir directement. Il est cependant prévu d'y installer un éclairage amélioré.

**Conseillère Danielle SCHMIT (CSV) :** Le chemin piétonnier et cyclable le long du « Mierbaach », derrière l'école de musique, est entouré d'orties qui devraient être coupées. Le fauchage tardif peut constituer un avantage écologique, mais dans le présent cas il ne sert à rien. Ne pourrait-on pas comme alternative planter des fleurs à faible croissance ?

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déli gréng) :** Je pense que notre service jardinage a pris du retard suite à la période des précipitations et de l'apparition des processionnaires du chêne. Le fauchage à cet endroit ne tardera certainement pas. Le désavantage des plantations à fleurs consiste dans le fait qu'après deux années la terre est épuisée et devra être échangée. La plantation de plantes vivaces est une bonne alternative.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** Comme nous sommes en pleine période des coupes d'herbes, il serait opportun de rappeler aux citoyens diverses dispositions du règlement général de police. Les réclamations du non-respect des horaires fixés s'accumulent.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** En principe tout citoyen devrait connaître les dispositions en vigueur. Nous allons cependant prévoir de rappeler les dispositions par un bref communiqué.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) :** A l'occasion de la veille de la Fête nationale, la Commune a de nouveau organisé, comme dans le passé, un service navette desservant les localités de Clemency et de Fingig. Il a cependant eu des réclamations au sujet de l'horaire puisque le bus prévoit un arrêt de quinze minutes à Fingig. Le nouvel horaire devrait tenir compte de cet inconvénient.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je passe le message au service concerné.

**Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV) :** La piste cyclable nationale devrait être nettoyée des branchages lesquels constituent un danger sérieux aux cyclistes,

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Malheureusement la piste cyclable nationale est de la compétence de l'Administration des Ponts & Chaussées. Nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Fin de la séance : 18.15 heures.